



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 18 décembre à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 12 décembre 2024 et affichée ce même jour.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50**  
**ÉTAIENT PRESENTS : 31**  
**AYANT PRIS PART A LA DECISION : 33**

**Étaient présents :** Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Marcel PÉTRÉ, Edith LANGLOIS, Yves PIET, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

**Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir :** Lydie OLIVE a donné pouvoir à Christine SALMON, Jérémie DESGUEE a donné pouvoir à Christian VENGEONS.

**Étaient absents excusés :** Christian HAURET, François REPEL.

**Étaient absents :** Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Didier VERGY, Véronique BOUÉ, Bertrand GOSSET, Pierre DEWASNE, David PICCAND, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Yvonne LE GAC, Josiane LECUYER, Michel LE MAZIER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

## DELIBERATION 20241218-11 : CDV\_MISSION LOCALE BOCAGE\_AU\_BESSIN\_SUBVENTION 2025

### Contexte

La Mission Locale du Bocage au Bessin organise et réalise en direction des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire des actions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement dans les domaines de l'emploi, de la formation, de la citoyenneté et de la vie quotidienne.

Elle apporte un soutien à chacun dans la construction de son parcours de qualification et d'insertion professionnelle et sociale. Elle remplit ainsi une mission de service public, partagée entre l'État, la Région, le Département et les autres Collectivités Territoriales (Communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale).

Elle est un outil de coordination et d'animation entre les différents acteurs et financeurs, publics et privés (Collectivités territoriales, Administrations, Organismes publics, Associations, Acteurs économiques et sociaux, ...), concernés par les problèmes de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes du Bocage au Bessin.

Depuis 2017, La Mission Locale du Bocage au Bessin accompagne les jeunes du territoire sous la forme d'une convention de partenariat. A ce titre, elle réalise des permanences sur notre territoire au sein des Points Info 14/France Services pour recevoir les jeunes :

- ½ journée à Caumont-sur-Aure
- 2 jours à Les Monts d'Aunay et une demi-journée complémentaire en fonction des besoins
- ½ journée à Villers-Bocage

Il est proposé au conseil communautaire de poursuivre le partenariat en 2025 pour le même montant qu'en 2024 : 31 825 €

Le projet de convention est disponible sur l'espace élus.

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **DE DONNER** son accord pour renouveler le partenariat, en 2025, avec La Mission Locale du Bocage au Bessin pour accompagner les jeunes, du territoire de la communauté de communes, âgés de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire notamment ceux rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention, 2025, entre la Communauté de communes de Pré-Bocage Intercom et la Mission Locale du Bocage au Bessin
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires, 31 825 €, au budget 2025
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette convention.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,  
Annick SOLIER



Le Président,  
Gérard LEGUAY





## Convention annuelle de partenariat 2025 entre l'association Mission Locale du Bocage au Bessin et Pré-Bocage Intercom

Entre les soussignés,

La **communauté de communes Pré-Bocage Intercom**, représentée par Monsieur Gérard LEGUAY, son Président en exercice, demeurant en cette qualité dûment habilité par la délibération n°20200716-3 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 et par la délibération n°20251218-xx du conseil communautaire du 18 décembre 2024.

D'une part,

Et

La **Mission Locale du Bocage au Bessin**, représentée par Lucien BAZIN, demeurant 13 Place du Champ de Foire 14500 VIRE NORMANDIE en sa qualité de président ci-après dénommée « le partenaire »,

Il a été convenu ce qui suit :

### **PREAMBULE :**

#### **Pré-Bocage intercom :**

La communauté de communes propose trois Points Info 14/France Services sur son territoire. Guichet unique, ils permettent aux habitants du territoire de la communauté de communes d'avoir accès en un lieu unique, à un grand nombre d'organismes exerçant une « mission de service public ».

Ces fonctions d'intermédiation et de proximité sont essentielles, mais elles ne peuvent être complètes et réussies que si les Points Info 14/France Services peuvent s'appuyer sur la compétence de partenaires locaux exerçant ces « missions de services public ».

C'est dans ce cadre que Pré-Bocage Intercom soutient l'action de la Mission Locale Bessin-Bocage pour accompagner les jeunes issus des communes de son territoire (annexe 1)

#### **La Mission Locale du Bocage au Bessin :**

La Mission Locale du Bocage au Bessin organise et réalise en direction des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire des actions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement dans les domaines de l'emploi, de la formation, de la citoyenneté et de la vie quotidienne. Elle apporte un soutien à chacun dans la construction de son parcours de qualification et d'insertion professionnelle et sociale. Elle remplit ainsi une mission de service public, partagée entre l'État, la Région, le Département et les autres Collectivités Territoriales (Communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale).

Elle conçoit ses initiatives, ses projets et ses actions en fonction des contextes locaux, avec la volonté d'une qualité homogène sur l'ensemble du territoire.

La Mission Locale du Bocage au Bessin favorise ainsi la concertation entre les différents partenaires en vue de renforcer ou compléter les actions conduites par ceux-ci, notamment pour les jeunes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle et sociale, et contribue à l'élaboration et la mise en œuvre dans sa zone de compétence d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

La Mission Locale est un outil de coordination et d'animation entre les différents acteurs et financeurs, publics et privés (Collectivités territoriales, Administrations, Organismes publics, Associations, Acteurs économiques

et sociaux, ...), concernés par les problèmes de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes du Bocage au Bessin.

Du fait de sa spécificité et de son histoire, l'association peut être amenée, sur décision de son Conseil d'Administration, à ouvrir des services annexes ou à développer de nouveaux services ouverts à un public élargi.

### **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objectif de fixer les modalités générales du partenariat entre la communauté de communes et la Mission Locale. Elle ne fait pas obstacle à l'exécution des missions de service public du partenaire.

Pré-Bocage Intercom soutient financièrement l'association de la Mission Locale du Bocage au Bessin pour conduire les actions décrites en préambule.

Dans ce contexte, la Mission Locale réalisera des permanences dans les Points Info 14/France Services de Les Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon), Caumont-sur-Aure (Caumont-l'Eventé) et Villers-Bocage.

### **ARTICLE 2 : PUBLIC CONCERNE**

Jeunes âgés de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire notamment ceux rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle de l'ensemble du territoire de Pré-Bocage Intercom.

### **ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE LA MISSION LOCALE DU BOCAGE AU BESSIN**

- Elaboration de parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle fondée sur une approche globale
- Accompagnement dans la mise en œuvre et le suivi du parcours d'insertion
- Démarche partenariale auprès des professionnels du secteur social et des acteurs économiques locaux.
- Développement des relations avec les entreprises

**Afin d'assurer un service de proximité aux jeunes du territoire de Pré-Bocage Intercom, la Mission Locale assurera une permanence hebdomadaire dans les Points Info 14/France Services de l'intercom :**

- Le mardi et le mercredi en journée et le jeudi matin (en fonction des besoins) à Les Monts d'Aunay
- Le lundi après-midi pour Villers-Bocage
- Le mardi après-midi pour Caumont-sur-Aure

### **ARTICLE 4 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour un an du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025.

### **ARTICLE 5 : MODALITES FINANCIERES**

Pré-Bocage Intercom soutient la Mission locale du Bocage au Bessin en lui attribuant une aide financière de 31 825 euros, pour l'année 2025 (soit 1,27 euro par habitant relevant du territoire de la Mission Locale).

Cette aide financière sera réglée à la signature de la convention.

### **ARTICLE 6 : OBLIGATIONS RECIPROQUES D'ACCESSIBILITE**

Les horaires d'ouverture au public des Points Info 14/France Services sont les suivants : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 (fermeture à 15h30 le 2<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois) pour :

Le signataire de la présente convention s'engage à fournir ce service uniquement pendant ces horaires d'ouverture. L'accueil du public est dispensé dans les locaux dédiés, accessibles et dotés d'un espace de confidentialité.

La Mission Locale Bocage Bessin, le partenaire, :

- veille à garantir, sauf incident technique, une prestation stable et continue.
- s'engage à assurer ses permanences sur rendez-vous, à la demande et selon les créneaux disponibles dans le bureau des partenaires.
- Mettre à disposition des jeunes, les documentations du Pré-Bocage Intercom.

La personne assurant la responsabilité du service et référent pour les démarches administratives entre les deux parties est Marie LEFEVBRE. Directrice Mission Local Bocage Bessin. Tél : 02 31 66 32 32 - [m.lefebvre@mlbocagebessin.fr](mailto:m.lefebvre@mlbocagebessin.fr) , 13 place du Champ de Foire 14500 Vire Normandie.

La communauté de communes s'engage à :

- A mettre à disposition des locaux avec le mobilier et les installations suivantes : bureau, chaises.
- Ouvrir le bureau de permanences selon les disponibilités du bureau des partenaires.

- Mettre à disposition des usagers la documentation du partenaire, ~~communiquer sur les permanences~~ du partenaire.

La personne assurant la responsabilité du service cadre de vie à la communauté de communes et référente pour les démarches administratives entre les deux parties est Cathy PINGAULT - 02.31.77.57.48 - 06 11 74 94 56 – [resp.cdv@pbi14.fr](mailto:resp.cdv@pbi14.fr)

### **1. Permanences au Point Info 14/France Services de Les Monts d'Aunay :**

- Nom du référent Mission Locale du Bocage Bessin : HUE Valérie  
02 31 66 32 32 - [v.hue@mlbocagebessin.fr](mailto:v.hue@mlbocagebessin.fr), 13 place du Champ de Foire 14500 Vire Normandie
- En cas d'absence ou changement de permanence, le partenaire informera la chargée d'accueil ([accueil@pbi14.fr](mailto:accueil@pbi14.fr)), la conseillère du Point Info 14/France Services ([pi14.aunay@pbi14.fr](mailto:pi14.aunay@pbi14.fr)) **et** la responsable du service cadre de vie ([resp.cdv@pbi14.fr](mailto:resp.cdv@pbi14.fr)) ou 02 31 77 57 48 (tapez 1).

### **2. Permanences au Point Info 14/France Services de Caumont sur Aure :**

- Nom du référent Mission Locale du Bocage Bessin : Edwige DENIS  
02 31 92 60 55 - [e.denis@mlbocagebessin.fr](mailto:e.denis@mlbocagebessin.fr), 4 boulevard Sadi Carnot 14400 Bayeux
- En cas d'absence ou changement de permanence, le partenaire informera la chargée d'accueil ([accueil@pbi14.fr](mailto:accueil@pbi14.fr)), la conseillère du Point Info 14/France Services ([pi14.caumont@pbi14.fr](mailto:pi14.caumont@pbi14.fr)) **et** la responsable du service cadre de vie ([resp.cdv@pbi14.fr](mailto:resp.cdv@pbi14.fr)) – 02 31 77 57 48 (tapez 1)

### **3. Permanences au Point Info 14/France Services de Villers-Bocage**

- Nom du référent Mission Locale du Bocage Bessin : Edwige DENIS  
02 31 92 60 55 - [e.denis@mlbocagebessin.fr](mailto:e.denis@mlbocagebessin.fr), 4 boulevard Sadi Carnot 14400 Bayeux
- En cas d'absence ou changement de permanence, le partenaire informera la chargée d'accueil ([accueil@pbi14.fr](mailto:accueil@pbi14.fr)), la conseillère du Point Info 14/France Services ([pi14.villers@pbi14.fr](mailto:pi14.villers@pbi14.fr)) **et** la responsable du service cadre de vie ([resp.cdv@pbi14.fr](mailto:resp.cdv@pbi14.fr)) – 02 31 77 57 48 (tapez 1)

## **ARTICLE 7 : SUIVI DU PARTENARIAT**

Le partenaire mettra à disposition de la communauté de communes un rapport d'activités complet sur l'ensemble du dispositif comprenant un tableau d'indications de fréquentation mensuelle par Point Info 14/France Services.

Il pourra être sollicité pour participer à une commission « Cadre de Vie » afin de présenter le bilan de son action.

## **ARTICLE 8 : PUBLICITE**

La communauté de communes s'engage à promouvoir l'intérêt d'un partenariat avec l'entité signataire de la présente convention auprès des usagers.

Le partenaire est autorisé à utiliser tout ou partie des résultats d'activité que génèrent les Points Info 14/France Services, à condition de nommer précisément le dispositif comme une politique du département et de citer la communauté de communes porteuse de l'action.

## **ARTICLE 9 : MANQUEMENT AUX OBLIGATIONS**

En cas de manquement grave à ses obligations par l'une ou l'autre des parties et après une mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse et à l'issue d'une durée de huit jours (8), la présente convention sera résiliée de plein droit.

Fait à Vire Normandie, le xxxxxxx  
(en 2 exemplaires)

Pour la Mission Locale  
du Bocage au Bessin

Pour Pré-Bocage Intercom

Le Président, Lucien BAZIN

Le Président, Gérard LEGUAY

PROJET

ANNEXE : Territoire de la mission locale

1	<b>Amayé-sur-Seulles</b>	Amayé-sur-Seulles
2	<b>Aurseulles (CN2017)</b>	Anctoville
		Longraye
		Saint-Germain-d'Ectot
		Torteval-Quesnay
3	<b>Bonnemaison</b>	Bonnemaison
4	<b>Brémoy</b>	Brémoy
5	<b>Cahagnes</b>	Cahagnes
6	<b>Caumont (CN2017)</b>	Caumont-l'Eventé
		La Vacquerie
		Livry
7	<b>Courvaudon</b>	Courvaudon
8	<b>Dialan (CN2017)</b>	Jurques
		Le Mesnil-Auzouf
9	<b>Epinay-sur-Odon</b>	Epinay-sur-Odon
10	<b>Landes-sur-Ajon</b>	Landes-sur-Ajon
11	<b>Le Mesnil-au-Grain</b>	Le Mesnil-au-Grain
12	<b>Les Loges</b>	Les Loges
13	<b>Les Monts (CN2017)</b>	Aunay-sur-Odon
		Beauquay
		Campandré-Valcongrain
		Danvou-la-Ferrière
		Le Plessis-Grimoult
		Ondefontaine
14	<b>Longvillers</b>	Longvillers
15	<b>Maisoncelles-Pelvey</b>	Maisoncelles-Pelvey
16	<b>Maisoncelles-sur-Ajon</b>	Maisoncelles-sur-Ajon
17	<b>Malherbe-sur-Ajon (CN2016)</b>	Banneville-sur-Ajon
		Saint-Agnan-le-Malherbe
18	<b>Monts-en-Bessin</b>	Monts-en-Bessin
19	<b>Parfouru-sur-Odon</b>	Parfouru-sur-Odon
20	<b>Saint-Louet-sur-Seulles</b>	Saint-Louet-sur-Seulles
21	<b>Saint-Pierre-du-Fresne</b>	Saint-Pierre-du-Fresne
22	<b>Seulline (CN2017)</b>	Coulvain
		La Bigne
		Saint-Georges d'Aunay
23	<b>Tracy-Bocage</b>	Tracy-Bocage
24	<b>Val d'Arry (CN2017)</b>	Le Locheur
		Missy
		Noyers-Bocage
		Tournay-sur-Odon
25	<b>Val de Drome (CN2017)</b>	Dampierre
		La Lande-sur-Drôme
		Saint-Jean-des-Essartiers
		Sept-Vents
26	<b>Villers-Bocage</b>	Villers-Bocage
27	<b>Villy-Bocage</b>	Villy-Bocage